Plan Vélo

Le Plan Vélo s'inscrit dans une démarche d'amélioration et de développement de ce mode de déplacement doux, respectueux de l'environnement et bénéfique pour la santé.

A l'automne 2020, la Maison de l'Environnement de Dunkerque a mené une concertation sur la pratique du vélo dans l'agglomération. 5 attentes fortes ressortent de cette enquête de la part des utilisateurs : un développement des aména- gements cyclables, des itinéraires continus, fluides et sécurisés, un meilleur entretien de ces aménagements cyclables, davantage de solutions de stationnement, une information plus pratique et disponible.

La Ville de Gravelines a donc décidé d'élaborer un Plan Vélo avec 5 objectifs :

- **Objectif n°1 : sécuriser les déplacements et les valoriser en renforçant notamment la continuité des itinéraires cyclables et la signalétique.**

Les sections de pistes cyclables man- quantes sont en cours d'identification ainsi que les points noirs. En parallèle, un renforcement des aménagements sera effectué, en lien avec la Communauté urbaine de Dunkerque. En particulier des passerelles devraient voir le jour. Cela passera aussi par la mise en place d'une signalétique.

- **Objectif n°2 : renforcer les moyens de lutte contre le vol de vélo (marquage, offre de stationnement vélo maillant le territoire)**

Pour permettre aux usagers de pratiquer le vélo de manière sécurisée, des moyens de lutte contre le vol vont être mis en place. Des abris-vélos fermés ou sous- abris et sécurisés ont été installés dans la commune (plus de 300 places). Toujours afin de lutter contre le vol, une campagne de marquage des vélos sera proposée (cf. encadré) avec la Maison de l'Environnement. Le marquage délivrera un numéro unique, à partir duquel il sera possible de retrouver facilement le pro- priétaire du vélo, en cas de vol.

Plus d'informations sur les abris-vélos sécurisés ICI **[1]**

Plan vélo - Abris sécurisés

- **Objectif n°3 : favoriser l'accès au vélo pour tous**

Mise en place par la CUD en mai 2020, l'aide à l'achat de vélo a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022. Elle ren- contre d'ores et déjà un franc succès puisque 4 600 demandes ont été enregis- trées. Dans le prolongement de ce dispositif, la Municipalité proposera une aide supplé- mentaire d'aide à l'achat de vélo élec- trique. De plus une réflexion pour une aide à la réparation est menée.

- **Objectif n°4 : sensibiliser le plus grand nombre à l'usage du vélo**

Afin de mobiliser la population dans cette démarche et de sensibiliser tous les publics à la sécurité

routière, plu- sieurs événements seront organisés avec des ateliers d'aide à la réparation de vélo avec Opale Vélo Service et des séances d'accompagnement à l'usage du vélo avec l'ADASARD.

- **Objectif n°5 : créer les conditions d'une adhésion de tous les acteurs du territoire.**

Retrouvez le plan des abris-vélos et des arceaux ci-dessous:



Vous souhaitez louer un vélo pour découvrir Gravelines?

Cliquez ICI [2] pour effectuer votre location seul ou en famille, s**ur le site du PAarc ou au départ de la base nautique.**

3,50 euros/1h par personne

URL de la source (modifié le 02/05/2022 - 14:38): https://www.ville-gravelines.fr/gravelines-pratique/se-deplacer/plan-velo

Liens
[1] https://www.ville-gravelines.fr/actualites/de-nouveaux-abris-velos-securises
[2] https://marketplace.awoo.fr/123/Product?reference=LOV059000012320220303152937